



Revalorisation de la pension alimentaire

Par albfab55

Bonsoir, je suis divorcée depuis 2012 et remariée je voudrais faire une revalorisation de la pension alimentaire pour mes 3 enfants de 19, 16 et 13 ans sachant que l'aînée fait des études supérieures et a donc un appartement le père ne veut rien savoir il ne participe pas aux frais supplémentaires, sachant que le père verse une pension de 124,00? pour chaque enfant. Mon nouveau mari doit il déclaré ses revenus pour une nouvelle demande de pension alimentaire? Mon ex conjoint peut il ne plus me verser de pension ou voir diminuer celle-ci vu que je suis remariée?
Merci et bonne soirée.